

DEPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE



PROJET D'AMENAGEMENT RUE DE LA SEVRE

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE A LA REALISATION
D'UNE ETUDE D'IMPACT

DIAGNOSTIC DU MILIEU NATUREL

DIRECTION REGIONALE OUEST

Espace bureaux Sillon de Bretagne
8 avenue des Thébaudières
CS 20232
44815 SAINT HERBLAIN CEDEX
Tel. : 02 28 09 18 00
Fax : 02 40 94 80 99

DATE : MARS 2013 – REF. : 4-53-1300

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
1. DESCRIPTION DE L'OCCUPATION DES SOLS	2
1.1. LANDE SECHE BOISEE	2
1.2. ZONE DE VERGER, VIGNE ET POTAGER	3
1.3. ZONE DE REMBLAI EN BORDURE D'UN COURS D'EAU (ANCIENNE STATION D'EPURATION)	4
1.4. DECHETTERIE ET ANCIEN CET	4
1.5. PRAIRIE SECHE PATUREE PAR DES OVINS	6
2. DESCRIPTION DE LA FAUNE CONTACTEE	8
3. PROPOSITIONS ET ORIENTATIONS DE PRISE EN COMPTE DES MILIEUX NATURELS	11

oOo

INTRODUCTION

La commune de LA HAYE FOUASSIERE souhaite créer un nouveau quartier à l'entrée Sud du bourg, rue de la Sèvre en connexion avec le centre-ville actuel.

Ce projet d'aménagement, situé en zone 1AU au PLU, représente une surface de 5,4 ha.

Dans ce cadre, un formulaire CERFA « Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact » doit être déposé. Le présent rapport est fourni en annexe du formulaire et présente les principales caractéristiques du milieu naturel concerné.

Un passage sur le site du projet a été réalisé le 06/03/2013. Compte tenu du calendrier du projet, la période d'investigation n'était pas optimale mais a permis une évaluation des principaux enjeux écologiques avérés ou potentiels.

1. DESCRIPTION DE L'OCCUPATION DES SOLS

Les milieux en place sur la zone située en 1AU au PLU sont décrits ci-après, ils correspondent aux formations suivantes :

- lande sèche boisée ;
- zone de verger, vigne et potager ;
- zone de remblai en bordure d'un cours d'eau (ancienne station d'épuration) ;
- une zone fortement anthropisée (déchetterie actuelle et ancien C.E.T.) ;
- prairie sèche pâturée par des ovins.

1.1. LANDE SECHE BOISEE

Cette lande sèche boisée occupe la majeure partie de la surface étudiée (2,6 ha environ). Ce milieu n'est pas entretenu et est en cours de fermeture.



Lande sèche boisée en cours de fermeture

Les principales espèces correspondent à du Genet balai, de l'Ajonc d'Europe, du Bouleau et des Chênes. Une liste des espèces observée est présentée ci-après.

En bordure Sud-Est du site, une haie de chênes pédonculés est présente. Aucun indice de présence de Grand Capricorne n'a été décelé sur cette haie. Elle sera conservée dans la limite des conditions d'accessibilité favorable à la zone.

Nom français	Nom latin
Bouleau	<i>Betula sp.</i>
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>
Chêne rouge d'Amérique	<i>Quercus rubra</i>
Dactyle aggloméré	<i>Dactylis glomerata</i>
Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>
Genêt à balai	<i>Cytisus scoparius</i>
Ajonc d'Europe	<i>Ulex europaeus</i>
Pissenlit officinale	<i>Taraxacum officinale</i>
Fougère aigle	<i>Pteridium aquilinum</i>
Polypode commun	<i>Polypodium vulgare</i>
Scolopendre	<i>Asplenium scolopendrium</i>
Aspidium à cils raides	<i>Polystichum setiferum</i>
Lierre commun	<i>Hedera helix</i>
Cornouiller sanguin	<i>Cornus sanguinea</i>
Prunellier	<i>Prunus spinosa</i>
Doradille fausse-capillaire	<i>Asplenium trichomanes</i>
Grande oseille	<i>Rumex acetosa</i>
Gaillet gratteron	<i>Galium aparine</i>
Stellaire holostée	<i>Stellaria holostea</i>
Lamier pourpre	<i>Lamium purpureum</i>
Arum d'Italie	<i>Arum italicum</i>
Ronce commune	<i>Rubus fruticosus</i>

1.2. ZONE DE VERGER, VIGNE ET POTAGER

Cette zone d'environ 0,55 ha est située entre le secteur de lande sèche boisée et le centre-bourg de la Haye Fouassière. Elle est délimitée au Sud par une route existante et à l'Ouest par un chemin.



Chemin en bordure de parcelle et culture de vigne

1.3. ZONE DE REMLAI EN BORDURE D'UN COURS D'EAU (ANCIENNE STATION D'EPURATION)

Cette ancienne zone humide d'environ 0,15 ha a été remblayée pour l'implantation d'une station d'épuration. Cette station a été démolie et les gravats ont été évacués.



Ancienne zone humide remblayée et cours d'eau attendant à la parcelle

La zone située en bordure de cours d'eau possède un fort potentiel de restauration en lien avec la présence d'un cours d'eau et d'un vestige de haie bocagère. Cet espace n'interfère pas directement avec le projet d'urbanisation et donc la zone de logements.

1.4. DECHETTERIE ET ANCIEN CET

La parcelle située à l'ouest du projet est actuellement occupée par la déchetterie communale et un ancien CET. Cette zone, d'une surface d'environ 1ha est fortement dégradée et anthropisée.

La végétation est caractéristique d'une zone remaniée (Ortie dioïque, Herbe de la pampa, Ronce commune, Dactyle, Cardère...).

La situation de cette zone en bordure Ouest du périmètre étudié, lui procure un potentiel de restauration intéressant. Cet espace devra être revalorisé dans le cadre du présent projet.

Les photographies ci-après illustrent l'état dégradé de cette zone.



Accès libre à l'ancien CET depuis la voirie existante



Vue générale de l'ancien CET



Vue de la déchetterie actuelle avec la haie de Laurier en bordure de parcelle



Vue de la déchetterie actuelle et de ses abords immédiats

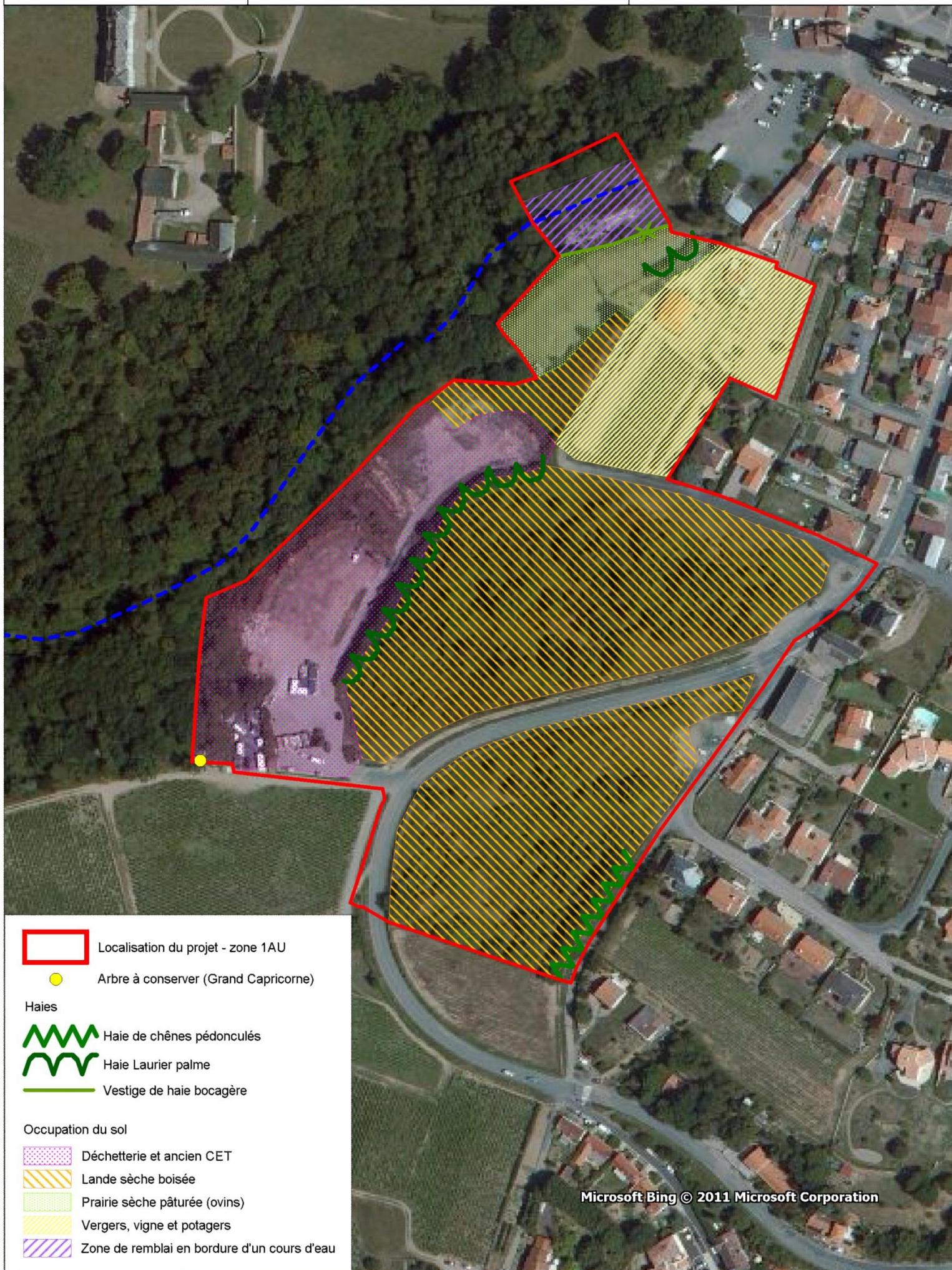
1.5. PRAIRIE SECHE PATUREE PAR DES OVINS

Cette prairie sèche pâturée d'environ 0,26 ha est délimitée au Nord par un vestige de haie bocagère.



Vue générale de la parcelle

La carte page suivante illustre les formations végétales présentes sur la zone concernée.



Localisation du projet - zone 1AU



Arbre à conserver (Grand Capricorne)

Haies



Haie de chênes pédonculés



Haie Laurier palme



Vestige de haie bocagère

Occupation du sol



Déchetterie et ancien CET



Lande sèche boisée



Prairie sèche pâturée (ovins)



Vergers, vigne et potagers



Zone de remblai en bordure d'un cours d'eau

Source : IGN



2. DESCRIPTION DE LA FAUNE CONTACTEE

Les données concernant la faune sont relatives au groupe des insectes (entomofaune) et au groupe des oiseaux (avifaune).

Concernant le groupe des insectes (entomofaune), un vieux chêne pédonculé situé à proximité de l'actuelle déchetterie possède des trous d'émergence de Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*), espèce protégée au niveau national. Cet arbre devra être conservé dans le cadre de l'aménagement de la zone.



Vieux chêne pédonculé et traces d'émergence de Grand Capricorne

Pour le groupe des oiseaux, vingt-huit espèces d'oiseaux ont été observées sur le terrain le 06 mars 2013. Ces espèces sont listées et leur statut est précisé page suivante.

Toutes les espèces observées ou contactées sont communes, hormis la Mouette mélanocéphale, observée en vol au-dessus de la zone. Le milieu étudié n'est pas directement utilisé par cette espèce.

Parmi les autres espèces contactées, 18 bénéficient d'une protection au niveau national. Ces espèces sont communes et les milieux situés directement en périphérie permettent d'offrir des milieux de substitution aux milieux utilisés concernés par le projet.

Ainsi, l'effet sur les espèces susceptibles de se reproduire sur la zone du projet est considéré comme faible à très faible.

COMMUNE DE LA HAYE FOUASSIERE
PROJET D'AMENAGEMENT RUE DE LA SEVRE
DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE A LA REALISATION D'UNE ETUDE D'IMPACT
DIAGNOSTIC DU MILIEU NATUREL

Ordre	Famille	Espèce		Protection Nationale	Espèce prioritaire en PDL	Dét. ZNIEFF PdL	Liste rouge régionale		Liste rouge France			Liste rouge mondiale
		Nom scientifique	Nom commun				Nicheur	Hivernant	Nicheur	Hivernant	De passage	
Passeriformes	Prunellidae	<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	3	n.e	-	n.e	n.e	LC	NAC	-	LC
Passeriformes	Motacillidae	<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	3	n.e	-	n.e	n.e	LC	NAd	-	LC
Passeriformes	Emberizidae	<i>Emberiza cirius</i>	Bruant zizi	3	n.e.	-	n.e.	n.e.	LC	NAd	-	LC
Accipitriformes	Accipitridae	<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	3	n.e.	-	n.e.	n.e.	LC	NAC	NAC	LC
Passeriformes	Corvidae	<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	3	n.e.	Rare	n.e.	n.e.	LC	NAd	-	LC
Passeriformes	Corvidae	<i>Corvus corone</i>	Corneille noire		n.e	-	n.e	n.e	LC	NAd	-	LC
Passeriformes	Corvidae	<i>Corvus frugilegus</i>	Corbeau freux		n.e	-	n.e	n.e	LC	LC		LC
Passeriformes	Sturnidae	<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet		n.e	-	n.e	n.e	LC	LC	NAC	LC
Passeriformes	Corvidae	<i>Garrulus glandarius L.</i>	Geai des chênes		n.e.	-	n.e.	n.e.	LC	NAd	-	LC
Passeriformes	Turdidae	<i>Turdus iliacus</i>	Grive mauvis		n.e.	-	-	n.e.	-	LC	NAd	LC
Passeriformes	Turdidae	<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne		n.e.	-	n.e.	n.e.	LC	NAd	NAd	LC
Passeriformes	Turdidae	<i>Turdus merula</i>	Merle noir		n.e.	-	n.e.	n.e.	LC	NAd	NAd	LC
Passeriformes	Paridae	<i>Parus caeruleus</i>	Mésange bleue	3	n.e.	-	n.e.	n.e.	LC	-	NAb	LC
Passeriformes	Paridae	<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	3	n.e.	-	n.e.	n.e.	LC	NAb	NAd	LC
Passeriformes	Paridae	<i>Parus palustris</i>	Mésange nonnette	3	n.e.	-	n.e.	n.e.	LC	-	-	LC
Passeriformes	Passeridae	<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	3	n.e.	-	n.e.	n.e.	LC	NAb	-	LC
Charadriiformes	Laridae	<i>Larus melanocephalus</i>	Mouette mélanocéphale	3	B4G4	Rare	S	A préciser	LC	NAC	NAC	LC
Piciformes	Picidae	<i>Picus viridis</i>	Pic vert	3	B4	-	A surveiller	n.e.	LC	-	-	LC
Passeriformes	Corvidae	<i>Pica pica</i>	Pie bavarde		n.e.	-	n.e.	n.e.	LC	-	-	LC
Columbiformes	Columbidae	<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier		n.e.	-	n.e.	n.e.	LC	LC	NAd	LC
Passeriformes	Fringillidae	<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	3	n.e.	-	n.e.	n.e.	LC	NAd	NAd	LC
Passeriformes	Sylviidae	<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	3	n.e.	-	n.e.	n.e.	LC	NAd	NAC	LC
Passeriformes	Sylviidae	<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet à triple-bandeau	3	n.e.	-	n.e.	n.e.	LC	NAd	NAd	LC
Passeriformes	Turdidae	<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	3	n.e.	-	n.e.	n.e.	LC	NAd	NAd	LC
Passeriformes	Fringillidae	<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	3	n.e.	-	n.e.	n.e.	LC	-	NAd	LC
Columbiformes	Columbidae	<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque		n.e.	-	n.e.	n.e.	LC	-	NAd	LC
Passeriformes	Troglodytidae	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	3	n.e.	-	n.e.	n.e.	LC	NAd	-	LC
Passeriformes	Fringillidae	<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe	3	n.e.	-	n.e.	n.e.	LC	NAd	NAd	LC

La légende du tableau est présentée sur la page ci-après.

LEGENDE

- les statuts de **protection nationale** correspondent à l'arrêté du 29/10/2009 fixant la liste des espèces protégées à l'échelle nationale : <http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021384277>
3 : espèces inscrites à l'article 3 pour lesquelles la destruction, la perturbation des individus et des sites de reproduction et de repos sont interdits ainsi que le transport et le commerce
4 : espèces inscrites à l'article 4 pour lesquelles la destruction, la perturbation, le transport et le commerce des individus sont interdits
Cet arrêté du 29/10/2009 modifie substantiellement les dispositions applicables aux oiseaux protégés, en ajoutant notamment la notion de protection des habitats :
« sont interdites [...] la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, [...] pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques ».
Les oiseaux nicheurs sont répartis sur la quasi-totalité des habitats terrestres et une attention devra être portée non seulement sur les sites de nids réguliers, mais également sur les zones d'alimentation et de repos.

-les statuts **Directive "Oiseaux"** concernent la conservation des oiseaux sauvage en Europe (Directive 2009_147_CE) : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:020:0007:0025:fr:PDF>
l'Annexe I liste les espèces faisant l'objet des mesures spéciales de conservation en particulier en ce qui concerne leur habitat (Zone de Protection Spéciale)

-les statuts "**Espèce retenue pour la trame verte et bleue pour les PDL**" proviennent de l'annexe I du projet de document-cadre intitulé
« Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques », prévu par les dispositions de l'article L. 371-2 du code de l'environnement
Cette annexe I contient la Liste d'espèces sensibles à la fragmentation dont la préservation est un enjeu pour la cohérence nationale de la Trame verte et bleue
Fichier disponible en ligne sur le site du ministère de l'Ecologie : http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/20111114_document_cadre_V4.pdf

- les statuts "**Déterminant ZNIEFF pour la Région Pays de la Loire**" proviennent de la Liste des espèces déterminantes pour la faune en Pays de la Loire mise à jour au 30 mars 2010.
Statuts: En danger, Vulnérable, Rare, En déclin, à préciser,
Fichier disponible en ligne sur le site de la DREAL des Pays de la Loire : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/liste-des-especes-determinantes-a748.html>

- les statuts de la **liste rouge de la Région Pays de la Loire** et des **espèces prioritaires en Pays de la Loire** proviennent de l'ouvrage
« Avifaune prioritaire en Pays de la Loire » MARCHADOUR B. & SÉCHET E. (coord.), 2008 http://www.paysdelaloire.fr/uploads/tx_oxcsnewsfiles/Avifaune_Prioritaire_PDL.PDF

H	Hivernants	n.e.:	Non évaluée
M	Migrateurs	LR :	Liste rouge (statuts de menace à l'échelle régionale : En danger, vulnérable, rare, en déclin, à préciser - statuts non menacés : non défavorable (S) et à surveiller (AS))
B	Nicheurs	PDL	Pays de la Loire

Espèces très prioritaires B1 Espèces menacées en Pays de la Loire et dont une part significative de la population biogéographique niche dans la région
G1 Espèces menacées et prioritaires en Europe pour lesquelles la région héberge une part significative de la population biogéographique.

espèces prioritaires B2 Espèces menacées en Pays de la Loire et dont une part non significative de la population biogéographique niche dans la région
B3 Espèces non menacées en Pays de la Loire et dont une part significative de la population biogéographique niche dans la région
G2 Espèces non menacées et non prioritaires en Europe pour lesquelles la région héberge une part significative de la population biogéographique

Espèces non prioritaires B4 Espèces non menacées en Pays de la Loire et dont une part non significative de la population biogéographique niche dans la région
B5 Espèces peu communes en Pays de la Loire et menacées du fait de leur rareté (limite d'aire...). Une part non significative de la population biogéographique niche dans la région.
G3 Espèces menacées et prioritaires en Europe pour lesquelles la région héberge une part non significative de la population biogéographique
G4 Espèces non menacées et non prioritaires en Europe pour lesquelles la région héberge une part non significative de la population biogéographique

- les statuts de la **liste rouge française et mondiale** proviennent de l'ouvrage « La liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine »
(UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS, 2011).

RE : Disparue de métropole	Espèces menacées de disparition
CR : En danger critique d'extinction	
EN : En danger VU : Vulnérable	
NT : Quasi menacée	espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises
LC : Préoccupation mineure	espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible
DD : Données insuffisantes	espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes
NA : Non applicable	espèce non soumise à évaluation car (a) introduite après l'année 1500, (b) présente de manière occasionnelle ou marginale et non observée chaque année en métropole, (c) régulièrement présente en métropole en hivernage ou en passage mais ne remplissant pas les critères d'une présence significative, ou (d) régulièrement présente en métropole en hivernage ou en passage mais pour laquelle le manque de données disponibles ne permet pas de confirmer que les critères d'une présence significative sont remplis

3. PROPOSITIONS ET ORIENTATIONS DE PRISE EN COMPTE DES MILIEUX NATURELS

Le projet d'aménagement rue de la Sèvre constitue, au vu du diagnostic réalisé et des potentiels de restauration, une véritable opportunité de prise en compte des milieux naturels.

Le Chêne pédonculé situé en bordure Ouest du périmètre, abrite une espèce d'insecte protégée sur le territoire national (Le Grand Capricorne). Il devra par conséquent être conservé dans le cadre du projet d'aménagement.

La haie située au Nord, située entre la prairie sèche pâturée et la zone humide remblayée, correspond à un vestige de haie bocagère, elle devra être conservée et restaurée. En revanche, les deux haies de Lauriers palme seront à supprimer.

La haie de chênes pédonculés située au Sud-Est du site ne présente aucun indice de présence de Grand Capricorne et sera conservée dans la limite des conditions d'accessibilité favorable à la zone.

L'ancienne zone humide, attenante au ruisseau, devra être restaurée dans le cadre du dossier loi sur l'eau au stade des études opérationnelles (phase du dossier de réalisation) par une évacuation des déblais. La restauration de cette parcelle visera notamment à favoriser une reconnexion avec le cours d'eau.

